

La polyclinique de Blois dans le peloton de tête

« L'Express » vient de sortir son palmarès des établissements de santé les plus sûrs. Ces classements sont établis par le ministère de la Santé, à partir du score général décerné aux établissements de soins dans la lutte contre les infections nosocomiales. Le score général résulte de l'addition de quatre indicateurs : l'indicateur Icalin (40% du score général), destiné à mesurer l'activité de lutte contre les infections nosocomiales ; la consommation de solutés hydro-alcooliques (SHA) par le personnel – ces SHA, sorte de « savons médicaux », représentent en effet le meilleur moyen de s'assurer une bonne hygiène des mains - ; la consommation d'antibiotiques et la surveillance des infections du site opératoire.

Pour le département, c'est incontestablement la polyclinique de Blois qui réalise le meilleur score puisqu'elle termine 5^{ème} dans la catégorie « cliniques privées de plus de 100 lits » avec un total de 89,15 points, 321 établissements sont classés dans cette catégorie. La clinique du Saint-Cœur à Vendôme réalise un score honorable en terminant à la 86^{ème} place (70,96 points).

En ce qui concerne la catégorie des « centres hospitaliers », celui de Vendôme (55^{ème} avec 75,41 points) devance celui Blois (166^{ème} avec 63,25 points) et celui de Romorantin (220^{ème} avec 51,05 points) sur un total de 226 établissements classés.

Dans la catégorie « hôpitaux locaux » comportant 346 établissements, celui de Marchenoir arrive en tête du département en se classant 29^{ème} !. suivent ceux de Saint Aignan (199^{ème}), Montoire (262^{ème}), Selles-sur-Cher (263^{ème}) et Montrichard (323^{ème}).

Selon leur score, les établissements sont répartis par le ministère de la Santé en différentes classes. De la classe A, qui distingue les meilleurs, à la classe E, qui rassemble les plus mauvais. Si la polyclinique de Blois entre dans la catégorie A, l'hôpital de Marchenoir dans la catégorie B, les autres établissements entrent dans la catégorie C, à l'exception de celui de Romorantin qui figure dans la catégorie D.